

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°140**

Semaine : du 26 au 30 janvier 2009

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage

L'opinion du 26/01/09

Mise en œuvre du plan d'action 2008-2012

Accès plus facile aux soins pour les populations les plus vulnérables et les populations rurales en particulier

Dans le cadre des rencontres de coordination entre l'administration centrale et les services provinciaux du ministère de la santé, les médecins chefs des SIAAP (services des infrastructures et des actions ambulatoires provinciales) ont été réunis mercredi 21 janvier 2009 au ministère de la santé pour s'accorder sur les mesures pratiques de mise en œuvre du plan d'action santé 2008-2012 au profit de la population au niveau des provinces et préfectures du Royaume....

L'opinion du 26/01/09

Pharmacothérapie

Pour une mise au point de médicaments pour enfants par l'OMS et l'UNICEF

L'organisation mondiale de la santé (OMS) et le fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) vont engager des recherches pour la mise au point de médicaments spécialement adaptés aux enfants. La fondation humanitaire Bill et Melinda Gates a fourni aux deux organisations onusiennes une subvention de près de dix millions de dollars pour financer ces recherches visant à augmenter le nombre de médicaments pédiatriques, a annoncé l'OMS mercredi...

L'économiste du 27/01/09

Génériques, la pilule amère

La profession demande des incitations d'accompagnement

Le potentiel du générique n'est pas suffisamment exploité

L'utilisation des génériques divise les professionnels de la santé, prescripteurs et dispensateurs des médicaments. Le sujet suscite des débats passionnés comme cela a été le cas lors du colloque national de la pharmacie organisé à Marrakech, les 23 et 24 janvier 09. Un colloque soutenu par plusieurs laboratoires. L'intérêt du médicament générique est omniprésent par le volume qu'il pèse en termes de parts de marché, l'industrie pharmaceutique qui y est dédiée et enfin les efforts consentis par le ministère de la santé pour améliorer l'accessibilité de la population au médicament. Le médicament générique est la copie certifiée conforme d'un médicament déjà existant et dont la commercialisation a été rendue possible par l'échéance du brevet de protection du médicament original. Les génériques n'ont pas de lourds frais de recherche à amortir. Ce qui explique les prix bas de leur commercialisation, -30% du PPM du princeps....

L'économiste du 27/01/09

Les pharmaciens veulent un « plan Emergence »

Le code du médicament toujours pas appliqué

Les pharmaciens ont le moral à zéro. La profession subit aussi les effets de la crise. Leurs difficultés ont été largement commentées lors du colloque national de la pharmacie tenue à Marrakech, du 23 au 24 janvier. Le métier n'est plus ce qu'il était et l'avènement du code du médicament n'a pas résolu tous les problèmes. Code qui a fait l'objet d'une loi promulguée en 2006. « L'adoption du code n'a malheureusement pas rapporté des solutions aux problèmes des pharmaciens. Certains aspects ont même créé de nouveaux problèmes », résume Abderrahim Hamdoune, du syndicat des pharmaciens de Marrakech ...

L'économiste du 27/01/09

L'UE s'implique dans la sécurité sanitaire

Une initiative pour renforcer la veille au Maroc

« L'enjeu actuel en matière de santé mondiale n'est plus limité uniquement à la protection de la santé des populations, mais aussi l'anticipation de toute menace sur la sécurité sanitaire ». Ce sont les propos de Yasmina Baddou, ministre de la santé publique lors du lancement, vendredi dernier à Rabat, du projet de jumelage de l'institut national d'hygiène (INH) avec des institutions de santé publique de l'Union Européenne (UE). Ce projet fait partie d'une quinzaine de jumelages en cours et quelques 35 en préparation au profit du Maroc, selon Bruno Dethomas, Ambassadeur, Délégué de la Commission Européenne au Maroc...

Aujourd'hui le Maroc du 30/01/09

« Laprophan » certifié BPF

Le laboratoire marocain de produits pharmaceutiques « Laprophan » a annoncé, mardi à Casablanca, avoir décroché le prestigieux certificat européen de « bonne pratiques de fabrication » BPF, une distinction lui permettant de commercialiser ses produits en Europe. Cette homologation, accordée par l'agence française de sécurité sanitaire pour les produits de santé (AFSSAPS), constitue une reconnaissance internationale des efforts déployés par les chercheurs et pharmaciens marocains, ont précisé les responsables de ce laboratoire lors d'une conférence de presse. Ce certificat de « Good Manufacturing Practice » a été délivré par l'agence française après un long et complexe processus de contrôle de qualité.

L'économiste du 30/01/09

Laprophan certifié BPF

Idem

La vie éco du 30/01/09

AMO : la CNSS prend en charge le paiement total de 28 médicaments

Le dispositif concerne exclusivement les patients atteints de maladies chroniques et graves

Une convention sera signée entre la CNSS et l'ordre des pharmaciens. Ces derniers délivreront les médicaments aux assurés et se feront payer par la CNSS.

La caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et le conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP) signeront dans les prochaines semaines une convention pour l'instauration du système du tiers payant pour les frais de médicaments. La convention concerne exclusivement les patients atteints de maladies chroniques et graves. Demandé avec insistance par un collectif de trois associations, en l'occurrence « SOS Hépatites », « Reins », pour la lutte des maladies chroniques et rénales, et l'association marocaine de lutte contre la polyarthrite rhumatoïde, le système permettra aux malades couverts par l'AMO de prendre leur traitement mensuel sans rien déboursier...

La vie éco du 30/01/09

Santé publique : un patient coûte, en moyenne, 1367 DH à l'Etat

Six millions de patients fréquentent annuellement les hôpitaux et 70% d'entre eux sont des indigents

Le budget de fonctionnement des seuls hôpitaux publics est de 2,4 milliards de DH : les trois quarts sont financés par l'Etat

Réanimation, chimiothérapie, dialyse, cancer, neurochirurgie et chirurgie cardiovasculaire sont les prestations les plus coûteuses.

La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût. Les hôpitaux publics reçoivent annuellement six millions de patients et le budget de fonctionnement. En moyenne, donc, chaque patient coûtera à l'Etat 1367 DH, sachant que ce chiffre procédant d'un simple calcul arithmétique peut varier fortement à la hausse ou à la baisse selon la nature de la consultation et les soins prodigués....

L'économiste du 30/01/09

Antibiotiques, comment les utiliser

Les antibiotiques trouvent généralement leur origine dans les moisissures et les bactéries. Ils sont utilisés pour combattre les infections bactériennes. Les antibiotiques sont des médicaments qui détruisent les bactéries ou les empêchent de se reproduire. Ils sont donc soit des « bactéricides » ou des « bactériostatiques ». Cependant leur utilisation demande une petite attention de la part du consommateur...

Challenge Hebdo n°222 du 24 au 30/01/09

Qui est éligible à l'AMO ?

L'AMO est destinée aux salariés, mais aussi aux retraités du secteur privé. Sont concernés également les conjoints et les enfants des assurés jusqu'à l'âge de 18 ans. Selon la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base, l'ouverture des droits à un assuré du secteur privé est subordonnée à la déclaration de 54 jours durant les six derniers mois, et au paiement effectif des cotisations. Seulement aujourd'hui, tous les salariés du privé ne sont pas affiliés à l'AMO, en particulier ceux qui bénéficiaient de mutuelles privées avant la mise en place de l'AMO...

Challenge Hebdo n°222 du 24 au 30/01/09

Assurance maladie complémentaire

Un système encore mal organisé

L'assurance maladie obligatoire est-elle suffisante pour garantir une bonne couverture au malade ?

Avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance maladie obligatoire, la souscription à une assurance maladie était un luxe que l'employeur pouvait offrir à l'ensemble ou à une partie de ses salariés. Rien ne le contraignait à généraliser cet avantage social élémentaire à l'ensemble du personnel. Sauf une loi qui ne lui laissait qu'une alternative à une affiliation obligatoire au nouveau régime de l'AMO. En effet, la loi 65-00 sur la couverture médicale de base, entrée en vigueur en septembre 2005, épargnait de cette obligation, les employeurs qui assuraient, avant cette date, 100% de leurs salariés. Mais qui devait jouer ce rôle de sensibilisateur ? Sûrement pas la CNSS ou la CNOPS, les deux organismes gestionnaires de l'AMO, ce furent les compagnies d'assurance, qui directement ou à travers leurs agents généraux (assureur-conseil), ont diffusé l'information....

Revue française- pharmaceutiques n°163-janvier 2009

Union européenne

La commission met le paquet

Le « paquet pharmaceutique » de la commission européenne a été présenté en décembre dernier. Il propose de nouvelles règles en matière de contrefaçon, d'information aux patients et de pharmacovigilance.

Il aura fallu beaucoup de temps et moult tergiversations pour que le « paquet pharmaceutique » de la commission européenne soit enfin publié début décembre 2008. Cet ensemble de textes, directives et règlements, entend définir une « nouvelle stratégie » pour le secteur pharmaceutique et garantir aux citoyens européens des médicaments « sûrs, innovants et accessibles »...

Revue française- pharmaceutiques n°163-janvier 2009

UE Guérilla juridique

Industrie pharmaceutique et droit de la concurrence : la commission européenne, avec le rapport de la DG Comp, rendu public en novembre dernier, annonce la couleur.

Le 28 novembre 2008, la direction concurrence de la commission européenne (DG Comp) a rendu public son rapport préliminaire sur l'enquête sectorielle menée dans l'industrie pharmaceutique. Cette enquête qui a donné lieu à plusieurs perquisitions dans les laboratoires pharmaceutiques, a été lancée en janvier 2008 au motif du double constat d'un ralentissement de la mise sur le marché de nouveaux médicaments et des difficultés éprouvées par les génériqueurs pour entrer sur le marché rapidement, au détriment des consommateurs. ...

Revue française- pharmaceutiques n°163-janvier 2009

Génériques

La qualité en question ?

Des doutes ont été émis sur la qualité des spécialités génériques. Les professionnels du secteur de l'AFSSAPS ont souligné que plusieurs enquêtes de pharmacovigilance et missions de contrôles n'avaient pas mis de problèmes en évidence.

En mettant en cause les médicaments génériques, quelques praticiens hospitaliers et un président de société savante ont suscité une mise au point salubre, de la part notamment du directeur de l'AFSSAPS, Jean Marimbert qui a rappelé que les génériques ne sont pas « des médicaments au rabais » et qu'ils sont surveillés « de la même façon que les produits de marque ». De fait, plusieurs études ou enquêtes de pharmacovigilance ont été réalisées ces dernières années sur les médicaments génériques...
